



COTISATIONS ANNUELLES SAISON 2027

Version du 28 août 2026

Sera soumis au vote des adhérents lors de l'AG de novembre 2026

Licence FFTRI ADULTES	Part Licence (Ligue /FFTRI)	Part assurance (obligatoire)	Part club	Total à régler
Compétition	112.70 (38.00/74.70)	4.8 ⁽¹⁾	145.00	262.50
		5.45		263.15
		190		447.70
Loisir	58.20 (42.00/16.20)	4.8 ⁽¹⁾	145.00	208.00
		5.45		208.65
		190		393.20

Licence FFTRI JEUNES	Part Licence (Ligue /FFTRI)	Part assurance (obligatoire)	Part club	Total à régler
Enfants nés entre 2021 et 2018 (mini poussin et poussin)	33.70 (12.00/21.70)	4.8 ⁽¹⁾	130 + 75 ⁽²⁾ = 205.00	244.50
		5.45		245.15
		190		429.70
Jeunes Nés entre 2017 et 2008 (pupille à junior)	33.70 (12.00/21.70)	4.8 ⁽¹⁾	190+75 ⁽²⁾ = 265.00	304.50
		5.45		305.15
		190		489.70

(1) Minimum assurance obligatoire

(2) La somme de 75€ sera remboursé en juin 2027 si tous les points écrits en **rouge** dans la fiche

« CHARTRE DE BONNE CONDUITE - REGLEMENT INTERIEUR - ENGAGEMENTS ECOLE TRIATHLON MANOSQUE - SAISON 2026-2027 » sont validés

Nous consulter en cas de prise de licence paratriathlon

Réductions :

- Réduction de 50% sur les licences FFTRI junior et + jeune si les 2 parents sont licenciés ou s'ils sont frère ou sœur (fournir photocopie du Livret de famille)
- Réduction de 25% de la part club à partir de la 2ème personne de la même famille. La réduction s'applique sur la plus petite part. Cette réduction ne s'appliquera que si les cotisations prises en considération n'ont pas déjà profité d'une autre réduction.
- Réduction de 20€ de la part club pour les étudiants sous réserve de présentation de la carte étudiant.
- Déduction de 39.50 € (correspondant à la licence dirigeant avec assurance à 4.80€) de la part club pour les licenciés au club s'engageant pour la saison complète dans



l'encadrement de séances, l'arbitrage et le Comité Directeur. **Attention, ceux qui prendront seulement une licence dirigeant, bien choisir l'assurance à 4.80€, le club règle le coût de cette licence.**

Païement de la licence : Uniquement par Carte Bancaire

- Le club ne prend pas de règlement en espèces
- La cotisation /une partie de la cotisation club peut être réglée :
 1. avec des « **coupons sport** » ou « **coupons vacances** » uniquement délivrés par ANCV.
 2. en deux chèques qui seront encaissés début janvier et avril 2027

A remettre à un Dirigeant dès la demande de licence faite afin que le club valide et autorise le paiement de la part licence en CB.

- **Par carte bancaire lors de la prise de licence sur le site de la FFTRI (depuis 2024)**

Infos paiements CB :

** les demandes de licence avec paiement en ligne évitent aux licenciés de devoir imprimer le récapitulatif de la demande, la signer et la remettre au club,*

** le club valide le montant de la part club avant paiement/débit, le montant indiqué par défaut sera donc modifié pour tenir compte des éventuelles réductions, PASS SPORT.....*

IMPERATIF : en cas de prise de licence pour plusieurs membres d'une même famille, les demandes doivent être faites en même temps, à défaut les réductions ne seront pas appliquées.

Notre club participe à l'opération PASS'SPORT, si vous êtes concernés n'oubliez pas de nous fournir le code reçu par mail et de faire votre demande de licence avant la fin de l'opération.

En cas d'adhésion en cours de saison, outre la part fédérale qui sera due en totalité, la part club sera due pour les trimestres restants.

Tenues :

Différentes tenues dont une tenue de course « trifonction », négociées aux meilleurs prix par le club, vous seront proposées au cours de la saison. Elles seront à la charge des adhérents.